

Edmund Wengerek: *Les voies d'exécution dans les affaires civiles*, Warszawa 1961, PWN, 335 p.

L'ouvrage de M. Wengerek est la première étude systématique dans notre littérature juridique de l'ensemble des dispositions du droit polonais sur les voies d'exécution. Il est destiné aussi bien aux étudiants des facultés de droit — leur permettant d'approfondir les connaissances du domaine des voies d'exécution qui fait partie de l'enseignement de la procédure civile — qu'aux praticiens à qui elle offre le tableau complet du matériel normatif avec la jurisprudence de la Cour Suprême munie d'un commentaire. L'auteur commence par les problèmes les plus généraux, tels que la notion et le but de la procédure judiciaire d'exécution ainsi que le rapport respectif de cette procédure et des autres procédures, en particulier de l'exécution administrative. Ensuite il indique les sources et la bibliographie du droit polonais en cette matière et analyse les règles régissant la procédure d'exécution. En particulier il consacre beaucoup d'attention à la réalisation du principe de la vérité, de même qu'aux principes de l'égalité, de la protection des biens sociaux, de la protection des créances alimentaires et de celles découlant du rapport du travail. Ensuite il passe à décrire les sujets de la procédure d'exécution, parmi lesquels il place les organes de l'exécution et les participants à cette procédure. Il explique les dispositions générales régissant la procédure et enfin aborde les problèmes spéciaux où il s'occupe des conditions d'admissibilité de l'exécution (titres exécutoires, clause exécutoire, demande d'exécution) et passe en revue les différentes exécutions (la saisie avec révélation du patrimoine, la saisie-arrêt des créances pécuniaires et des autres droits patrimoniaux, la saisie immobilière, l'exécution des prétentions non pécuniaires). Les problèmes qui portent à discussion les postulats de *lege ferenda* ne manquent pas dans l'ouvrage. Il convient de souligner que les différents problèmes sont traités sur le plan comparatif et qu'ils sont présentés en liaison avec leur contexte socio-économique. Malgré la richesse des problèmes il n'y a pas un seul qui soit omis à l'exception peut-être de celui des motifs de la procédure d'exécution, qui pourrait bien faire l'objet d'un chapitre spécial. En tout cas l'ouvrage s'acquitte bien des tâches qu'il se propose.

*Władysław Siedlecki*